

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2013 N°5
14 janvier 2013

- | | |
|--|------|
| - Décisions du 11 janvier 2013 portant délégation de signature : | P 2 |
| * ordre général | |
| * convention d'occupation et d'usage temporaire | |
| * ordonnateurs secondaires | |
| * représentation du pouvoir adjudicateur | |
| DT Bassin de la Seine | |
| - Décision du 7 janvier 2013 fixant le cadre des concertations avec les organisations syndicales représentatives | P 32 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(Ordre général)

Le Directeur territorial du bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

direction
territoriale
du bassin
de la Seine

Vu le code des transports

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant Monsieur Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale du bassin de la Seine

2, quai de Grenelle
75015 Paris Cedex15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57
www.vnf.fr

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

–M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau

à l'effet de signer tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

- a) toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France,
- b) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public,
- c) action en justice, en cas d'urgence,
- d) tout mandat de représentation au personnel de Voies navigables de France, devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat,
- e) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial.

Article 2 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Patrice CHAMAILLARD, délégation est donnée à M. Éric VILBE à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.e) de la présente décision.

Article 3 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 5 décembre 2012.

Article 10 :

Le secrétaire général de la Direction territoriale du bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 11 janvier 2013

**Le Directeur territorial du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**

SIGNE

Jean-Baptiste MAILLARD



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

Le Directeur Territorial du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n° 2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale du bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale du Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur territorial du bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 €(vingt-mille euros).

M. Georges BORRAS	Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine
M. Jérôme WEYD	Chef de l'Arrondissement Seine-Amont
M. Yves BRYGO	Chef de l'Arrondissement Picardie
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'Arrondissement Champagne

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'arrondissement, la délégation consentie à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions par leur adjoint respectif visé ci-dessous :

M. Claude STREITH	Adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine
M. Fabrice DALY	Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie
M. Frédéric ARNOLD	Adjoint au chef de l'Arrondissement Seine-amont

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales et à leurs adjoints nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur territorial du bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 €(dix mille euros).

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Serge COYARD	Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes

M. Mathieu GICQUEL
Mme Marlène LEROY
M. Sébastien PONS

Chef de la subdivision de Pontoise
Adjointe au chef de la subdivision de Pontoise
Responsable de l'unité domaniale

M. Marc LABROUSSE

Chef de la subdivision d'Amfreville (par intérim)

M. Bruno BOILLON

Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
Adjoint travaux, chef de la subdivision d'Amfreville
(par intérim)

M. Nicolas PICHON
M. Jacques CASSARD

Chef de la subdivision de Nantes-Loire
Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire

M. Bertrand BILLET

Chef du pôle aménagement et domaine

Mme Marina LABEYLIE
Mme Gaëlle GAMBLIN

Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau
Adjointe au chef de l'Agence de développement de la
voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ
M. Olivier MONFORT
M. Gilles GUILLERMIN

Chef de la Subdivision de Joinville
Adjoint au subdivisionnaire
Adjoint au subdivisionnaire

M. Rémi IMBERT

Chef de la Subdivision de Meaux (par intérim)

M. Frédéric GRENOT
M. Thierry PICOT
M. Frédéric SANNIE
Mme Sandrine MICHOT

Chef de la Subdivision de Melun
Adjoint au subdivisionnaire
Adjoint au subdivisionnaire
Responsable de la gestion du domaine

M. Pascal FAVIER
M. Frédéric FAVEERS
M. Jean SERRIER

Chef de la Subdivision de Sens par intérim
Adjoint au subdivisionnaire
Adjoint au subdivisionnaire

M. Pascal FAVIER
M. Patrick FENOLL

Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine
Adjoint au subdivisionnaire

M. Rémy IMBERT
M. Guy ANDRIOT

Chef de la Subdivision de Paris
Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Brice MORICEAU
M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la Subdivision de Compiègne
Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Michel PUJADAS
Mme Nicole BARBIER

Chef de la subdivision de Péronne
Responsable du bureau administratif
Adjoint au subdivisionnaire par intérim

M. Bernard WLODARCZIK
Mme Marie-Thérèse VERON
M. Joël NOISSETTE

Chef de la Subdivision de Saint-Quentin
Adjointe au Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH

Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la Subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la Subdivision de Rethel
Adjoint au subdivisionnaire

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 2 à 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, directeur territorial du bassin de la Seine. La décision portant sur cette désignation sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Article 7 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 5 décembre 2012.

Article 8 :

Le secrétaire général de la Direction territoriale du bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 11 janvier 2013

**Le Directeur territorial du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**

SIGNE

Jean-Baptiste MAILLARD



Décision portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués

Le Directeur Territorial du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n° 2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale du bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice CHAMAILLARD, la délégation consentie à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions par :

-M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général.

Article 3 :

Délégation est donnée à :

-M. Claude DENET, chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales,

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Antoine VALLEE , chef du pôle gestion,
- Mme Christine LEBOUTTE, chef du bureau du domaine public fluvial.

Article 5 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 90 000 euros émis dans le cadre de marchés transversaux à bons de commande de plus de 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 20 000 euros émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7 :

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros, ce compris les bons de commande de moins de 4000 euros émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

Article 8 :

Délégation est donnée aux chefs d'agences désignés ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Sylvain DUQUENNE ⇒ Chef du centre de gestion du transport fluvial de Saint-Quentin

Article 9 :

Délégation est donnée à :

- M. Jean-Marc RIGAUD, ingénieur des TPE, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE)

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc RIGAUD, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :

- Mme Laurence LABOUTE , SA, adjointe au chef du CRCE.

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 5 à 7, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, directeur territorial du bassin de la Seine. La décision portant sur cette désignation sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Article 12 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente délégation, en date du 5 décembre 2012.

Article 13 :

Le secrétaire général de la Direction territoriale du bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 11 janvier 2013

**Le Directeur territorial du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**

SIGNE

Jean-Baptiste MAILLARD

M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la mission Petite Seine à Grand Gabarit
Mme Delphine ROTH LISBERGER	Chargée de mission auprès du chef du service techniques de la voie d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nicole SCHWINTÉ	Chef du pôle administratif par intérim
M. Manuel MARTINEZ M. Serge COYARD	Chef de la subdivision de Suresnes Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL Mme Marlène LEROY	Chef de la subdivision de Pontoise Adjointe au chef de la subdivision de Pontoise
M. Marc LABROUSSE	Chef de la subdivision d'Amfreville par intérim
M. Bruno BOILLON	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville Chef de la Subdivision d'Amfreville par intérim
M. Nicolas PICHON M. Jacques CASSARD	Chef de la subdivision de Nantes-Loire Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE Mme Gaëlle GAMBLIN	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT M. Thierry PICOT M. Frédéric SANNIE	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun

M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Sens par intérim
M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Rémi IMBERT M. Alain BERLIERE	Chef de la subdivision de Meaux par intérim Responsable des ateliers
M. Denis SIBERIL	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau études et travaux
M. Stéphane HUET	Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe MOREL	Chef du bureau administratif
M. Brice MORICEAU M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la subdivision de Compiègne Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Michel PUJADAS	Chef de la subdivision de Péronne
Mme Nicole BARBIER	Responsable du Bureau administratif de la subdivision de Péronne Adjointe au chef de la subdivision de Péronne par intérim
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Marie-Thérèse VERON M. Joël NOISETTE	Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme BOYER Brigitte M. Yannick LAISIS	Chef du bureau études techniques Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la subdivision de Rethel Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. Éric ZUCCARI
M. François-Xavier PAYER

Chef de la subdivision technique
Adjoint au chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN	Hydrographe de la vedette BELGRAND
M. Didier SELLIER	Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Sylvain DUQUENNE	Responsable du centre de gestion du transport fluvial à Saint-Quentin
---------------------	---

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI	Responsable du magasin
---------------------	------------------------

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU	Adjoint automatisme
M. Pascal TREHOUT	Responsable des pontons

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET	Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. François DROIN	Adjoint au responsable de l'unité exploitation des ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT	Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. Michel CARRIERE	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision de Nantes-Loire :

M. Johnny GONCALVES	Contrôleur en charge de l'exploitation
---------------------	--

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER	Responsable secteur Seine
M. Hervé WILMORT	Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Pascal GREGOIRE	Responsable secteur amont
M. Oswald DECLOMESNIL	Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

Mme Corinne TROCHAIN
M. Richard MARCHAL
M. Dominique NOLIN

Responsable secteur Nogent
Responsable ateliers
Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT
M. Christian LAFOLLY

Responsable secteur aval Villeneuve (par intérim)
Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Wilfried REMUS

Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Hervé WILMORT
M. Franck CHARTIER

Responsable secteur aval (par intérim)
Responsable secteur amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER
M. Henri GIBOUT
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études
Responsable des ateliers
Responsable de la circonscription de Soissons

Subdivision de Péronne :

M. Laurent DUFOSSÉ
M. Philippe KUC

Contrôleur
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET
M. Joël NOISETTE

Responsable des ateliers
Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de l'Aisne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Reims :

Mme Angélique GADOUIN
M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation
Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY
M. Jean-Claude POULET

Adjoint du responsable de la circonscription de Damery
Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur
Marne
Contrôleur

M. Laurent DAMPEYROU

Subdivision Technique :

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire Antenne de Bourg et Comin



Décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

Le Directeur Territorial du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Direction
territoriale
du bassin
de la Seine

Vu le code des transports,

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n° 2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Sur proposition du secrétaire général de la Direction territoriale du bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint et directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quelqu'en soit le montant.
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros

Article 2 :

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs visés en annexe I :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT.
- Tout bon de commande de moins de 20 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, aux agents, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT.
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 3 et 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, directeur territorial du bassin de la Seine. La décision sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Article 6 :

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation, en date du 5 décembre 2012.

Article 7 :

Le secrétaire général de la Direction territoriale du bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le 11 janvier 2013

**Le Directeur territorial du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**

SIGNE

Jean-Baptiste MAILLARD

M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la mission Petite Seine à Grand Gabarit
Mme Delphine ROTH LISBERGER	Chargée de mission auprès du chef du service techniques de la voie d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Mme Nicole SCHWINTÉ	Chef du pôle administratif par intérim
M. Manuel MARTINEZ M. Serge COYARD	Chef de la subdivision de Suresnes Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL Mme Marlène LEROY	Chef de la subdivision de Pontoise Adjointe au chef de la subdivision de Pontoise
M. Marc LABROUSSE	Chef de la subdivision d'Amfreville par intérim
M. Bruno BOILLON	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville Chef de la Subdivision d'Amfreville par intérim
M. PICHON Nicolas M. CASSARD Jacques	Chef de la subdivision de Nantes-Loire Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE Mme Gaëlle GAMBLIN	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT M. Thierry PICOT M. Frédéric SANNIE	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun

M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Sens par intérim
M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Rémi IMBERT	Chef de la subdivision de Meaux par intérim
M. Denis SIBERIL	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau études et travaux
M. Stéphane HUET	Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe MOREL	Chef du bureau administratif
M. Brice MORICEAU M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la subdivision de Compiègne Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Michel PUJADAS	Chef de la subdivision de Péronne
Mme Nicole BARBIER	Responsable du Bureau administratif de la subdivision de Péronne Adjointe au chef de la subdivision de Péronne par intérim
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Marie-Thérèse VERON M. Joël NOISETTE	Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme BOYER Brigitte M. Yannick LAISIS	Chef du bureau études techniques Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Corinne BIETH	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la subdivision de Rethel Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique

M. François-Xavier PAYER

Adjoint au chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN Hydrographe de la vedette BELGRAND
M. Didier SELLIER Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Sylvain DUQUENNE Responsable du centre de gestion du transport
fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU Adjoint automatisme
M. Pascal TREHOUT Responsable des pontons

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. François DROIN Adjoint au responsable de l'unité exploitation des
ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. Michel CARRIERE Co-responsable de l'unité d'exploitation des
ouvrages

Subdivision de Nantes Atlantique :

M. GONCALVES Johnny Contrôleur en charge de l'exploitation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER Responsable secteur Seine
M. Hervé WILMORT Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Pascal GREGOIRE Responsable secteur amont
M. Oswald DECLOMESNIL Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

Mme Corinne TROCHAIN
M. Richard MARCHAL
M. Dominique NOLIN

Responsable secteur Nogent
Responsable ateliers
Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Bruno DEPERIAUX
M. Christian LAFOLLY

Responsable secteur aval Villeneuve (par intérim)
Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Wilfried REMUS

Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Alain BERLIERE

Responsable ateliers

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER
M. Henri GIBOUT
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études
Responsable des ateliers
Responsable de la circonscription de Soissons

Subdivision de Péronne :

M. Laurent DUFOSSÉ
M. Philippe KUC

Contrôleur
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET
M. Joël NOISETTE

Responsable des ateliers
Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de l'Aisne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Rethel :

Mme Angélique GADOUIN
M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation
Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY
M. Jean-Claude POULET

Adjoint du responsable de la circonscription de Damery
Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur
Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire Antenne de Bourg et Comin

DECISION DU 7 JANVIER 2013
DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
FIXANT LE CADRE DES CONCERTATIONS AVEC LES
ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu la loi 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,
Vu les échanges avec les organisations syndicales représentatives lors de la réunion du 20 décembre 2012,

DECIDE

Article 1

A compter du 1^{er} janvier 2013 et pour 3 mois maximum :

- Un groupe informel est constitué. Il est chargé de concerter sur les sujets centraux et notamment sur la mise en place des représentants syndicaux dans l'établissement ;
- Ce groupe est ouvert aux quatre organisations syndicales (OS) représentatives dans VNF (CGT, FO, CFDT, UNSA). Il est limité à six membres de personnels de VNF par délégation syndicale et peut comprendre, en son sein et en cas de besoin, des experts extérieurs à VNF ;
- Le directeur général concerte sur le processus de désignation des délégués syndicaux en attendant les élections et les moyens accordés aux OS ;
- Les représentants locaux auprès des directeurs territoriaux sont maintenus en place ;
- Les règles relatives aux moyens et obligations des OS sont maintenues, pour le collège des personnels de droit public d'une part et le collège des personnels de droit privé d'autre part.

Article 2

Au plus tard le 2 avril 2013 :

- Les OS désignent les délégués syndicaux sur la base du processus ainsi concerté ;
- La représentation locale des OS est fixée ;
- Les moyens des OS sont fixés.

Fait à Béthune, le 7 janvier 2013

Le directeur général

Signé